Aide à l'arrêt de la consommation du tabac

*L'addiction au tabac, **maladie chronique qui se soigne**, nécessite une approche interprofessionnelle et un accompagnement prolongé. Sa prise en charge associe soutien et traitement médicamenteux, notamment les traitements nicotiniques de substitution (TNS), afin de prévenir les symptômes de manque et les reprises de consommation. **Arrêter de fumer ne relève pas de la volonté.***

*La **vitesse de délivrance** de la nicotine est le déterminant majeur de la dépendance : très rapide avec la cigarette (environ 7 secondes), elle entretient l'addiction ; lente et régulière avec les patchs nicotiniques, elle favorise une stabilisation progressive du besoin sans danger. De plus, la nicotine n'est pas responsable des cancers. **C'est la fumée** – produite par la combustion incomplète de toute matière organique – qui est le véritable vecteur de toxicité et de cancérogénicité.*

*Ainsi, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), **les TNS constituent la stratégie de première intention pour tout fumeur** (Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique - HAS). Ils augmentent nettement les chances de réussite. Leur mécanisme repose sur un apport de nicotine non fumée à vitesse lente et maîtrisée, couvrant le besoin physiologique tout en contribuant à la diminution progressive de la dépendance. Leur succès reste conditionné par une substitution nicotinique optimale, qui repose sur une titration adaptée (si besoin plusieurs patchs quotidiens) et une durée suffisante du traitement (autant de mois que nécessaire). Il existe deux catégories de TNS, plus efficaces lorsqu'elles sont associées :*

• Les patchs transdermiques diffusent lentement et de manière continue la nicotine sur 24 heures, assurant une couverture nicotinique stable ;

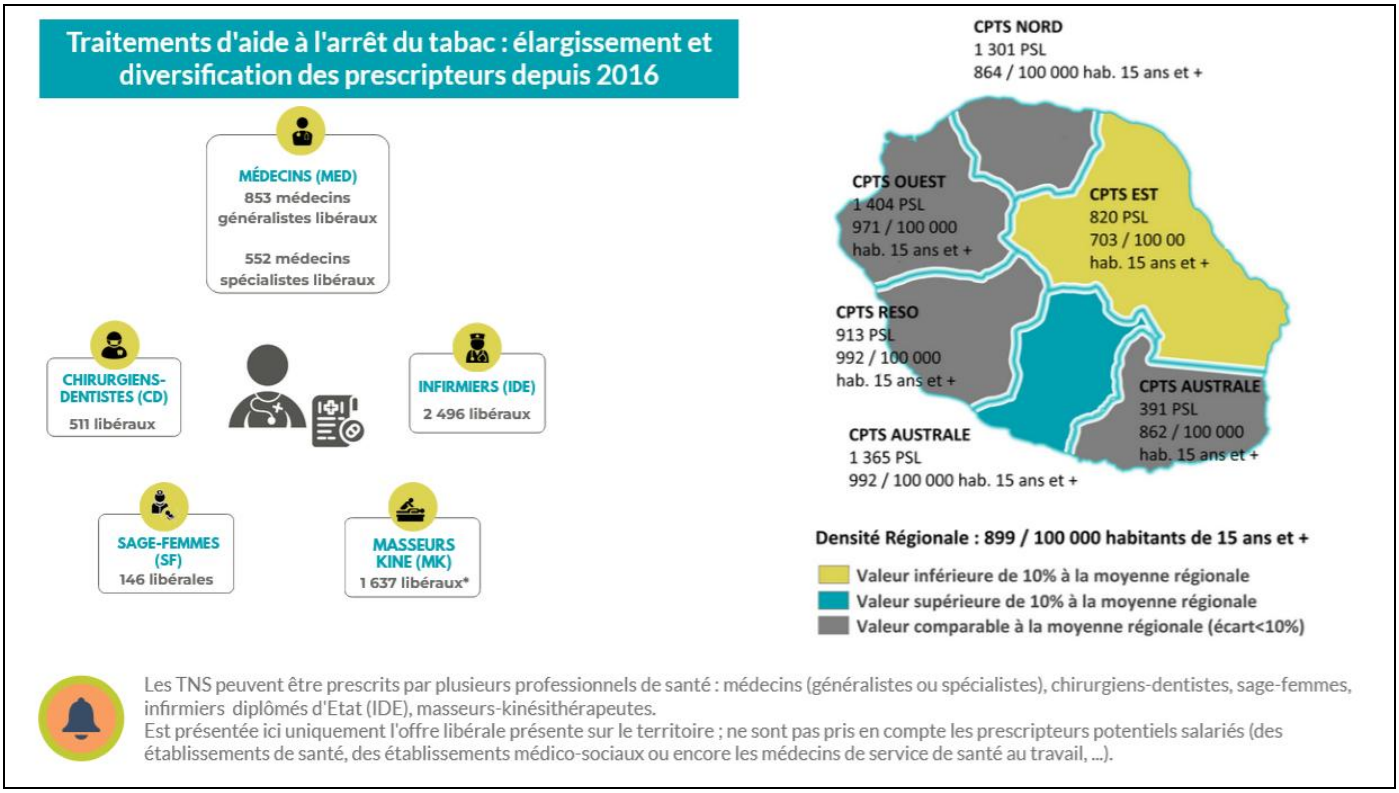
• Les formes orales (comprimés sublinguaux, sprays, pastilles, gommes), assurent un renfort ponctuel lors des envies.

*Depuis 2016, l'élargissement du champ des prescripteurs aux **sage-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes** a accru l'offre de soins. Par ailleurs depuis 2019, les TNS sont entièrement remboursés par l'Assurance Maladie, sans plafond, ce qui facilite l'accès et la continuité du traitement sur toute sa durée. (Liste des TNS remboursés par l'Assurance Maladie).*

FAITS MARQUANTS

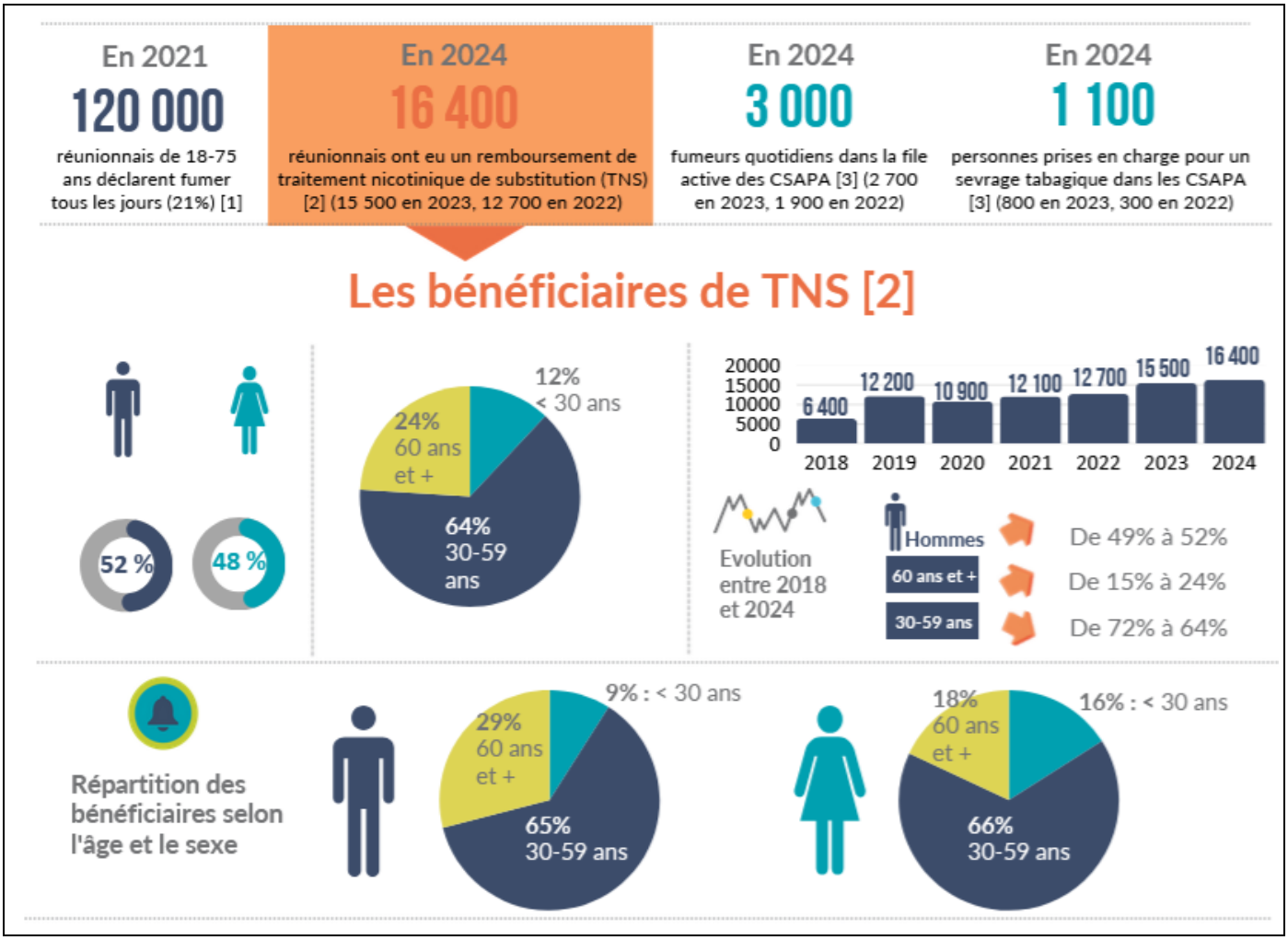
- *Près de 6 200 professionnels de santé (PS) libéraux prescripteurs potentiels de traitements d'aide à l'arrêt du tabac au 01/01/2024 à La Réunion. Ce nombre est sous-estimé car il ne prend pas en compte les PS non libéraux.*
- *Une offre de prescripteurs libéraux disparate sur l'île : la CPTS Est moins bien dotée que les autres CPTS.*
- *Plus de 16 400 réunionnais bénéficiaires d'un traitement nicotinique de substitution (TNS) en 2024 : ce qui représenterait environ 14% de la population qui déclarent fumer tous les jours en 2021.*
- *Maintien d'une dynamique positive en matière de sevrage en 2024 : poursuite de la hausse du nombre de bénéficiaires de TNS en 2024 (+6% par rapport à 2023), après une relative stabilité entre 2019 et 2022, et recours croissant en CSAPA pour la prise en charge du tabagisme. En 2024, 3 000 fumeurs quotidiens sont suivis par les CSAPA de l'île (+11% par rapport à 2023 et +58% par rapport à 2022), dont 1 100 pris en charge pour un accompagnement à l'arrêt (un effectif presque multiplié par 4 entre 2022 et 2024).*
- *Ces résultats positifs sur l'aide à l'arrêt de la consommation de tabac s'inscrivent dans un contexte global de baisses historiques de la prévalence du tabagisme quotidien au niveau régional comme au niveau national (en population adulte comme en population adolescente). En 2024, 16% de la population régionale de 18-79 ans déclarent fumer tous les jours (Plus de 20% en 2021). En 2023, le tabagisme quotidien est déclaré par 2% des adolescents réunionnais, collégiens et lycéens (fréquence divisée par 2 par rapport à 2021).*
- *Profil majoritaire des bénéficiaires de TNS : 52 % d'hommes et 2 bénéficiaires sur 3 âgés entre 30 et 59 ans. Mais la part des personnes de 60 ans et + progresse. La répartition par âge est différente selon le sexe : les femmes de moins de 30 ans sont presque 2 fois plus concernées que les hommes du même âge.*
- *Plus de 94 000 boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie en 2024 : le nombre de boîtes remboursées continue d'augmenter (+17% par rapport à 2023, +36 % entre 2022 et 2023), soit une hausse moyenne de 14% par an depuis 2019. En 2024, on comptabilise près de 6 boîtes en moyenne par bénéficiaire (4 boîtes en 2021).*
- *Pic de fréquence généralement observé à l'occasion du mois sans tabac. En 2024, près de 8 500 boites de TNS remboursées en novembre (contre 6 800 en novembre 2023). En 2024, le pic est observé en octobre : près de 8 800 boîtes remboursées (+12% d'activité supplémentaire par rapport à la moyenne annuelle).*
- *La majorité des prescriptions de TNS (75 %) réalisées en ville par les professionnels de santé libéraux en 2024, le médecin généraliste libéral étant le principal prescripteur (67 %), quelles que soient l'année ou la CPTS.*
- *Evolution de l'activité selon le prescripteur entre 2018 et 2024 : baisse des prescriptions par les médecins généralistes libéraux contrebalancée par une hausse des prescriptions par le secteur hospitalier et une faible tendance à la hausse de l'activité de prescriptions par les médecins spécialistes, les infirmiers libéraux.*
- *Principales formes de TNS remboursées : patchs et pastilles (baisse continue de la part des patchs au fil des années au profit de celle des pastilles).*
- *Activité de prescription plus élevée dans les CPTS Ouest et Grand Sud, à l'inverse, les CPTS Est et Australe sont caractérisées par les plus faibles taux de prescriptions de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et +.*

Offre de professionnels de santé libéraux (PSL) prescripteurs potentiels de TNS au 01/01/2024 à La Réunion



Sources : ADELI, RPPS – Exploitation ARS Réunion (Sont pris en compte les effectifs de professionnels de santé libéraux de moins de 65 ans).
* Effectifs au 01/01/2024, sauf pour les infirmiers (données au 01/01/2021) et pour les masseurs-kinésithérapeutes (données au 01/01/2020).
Les effectifs sont arrondis à la dizaine près.

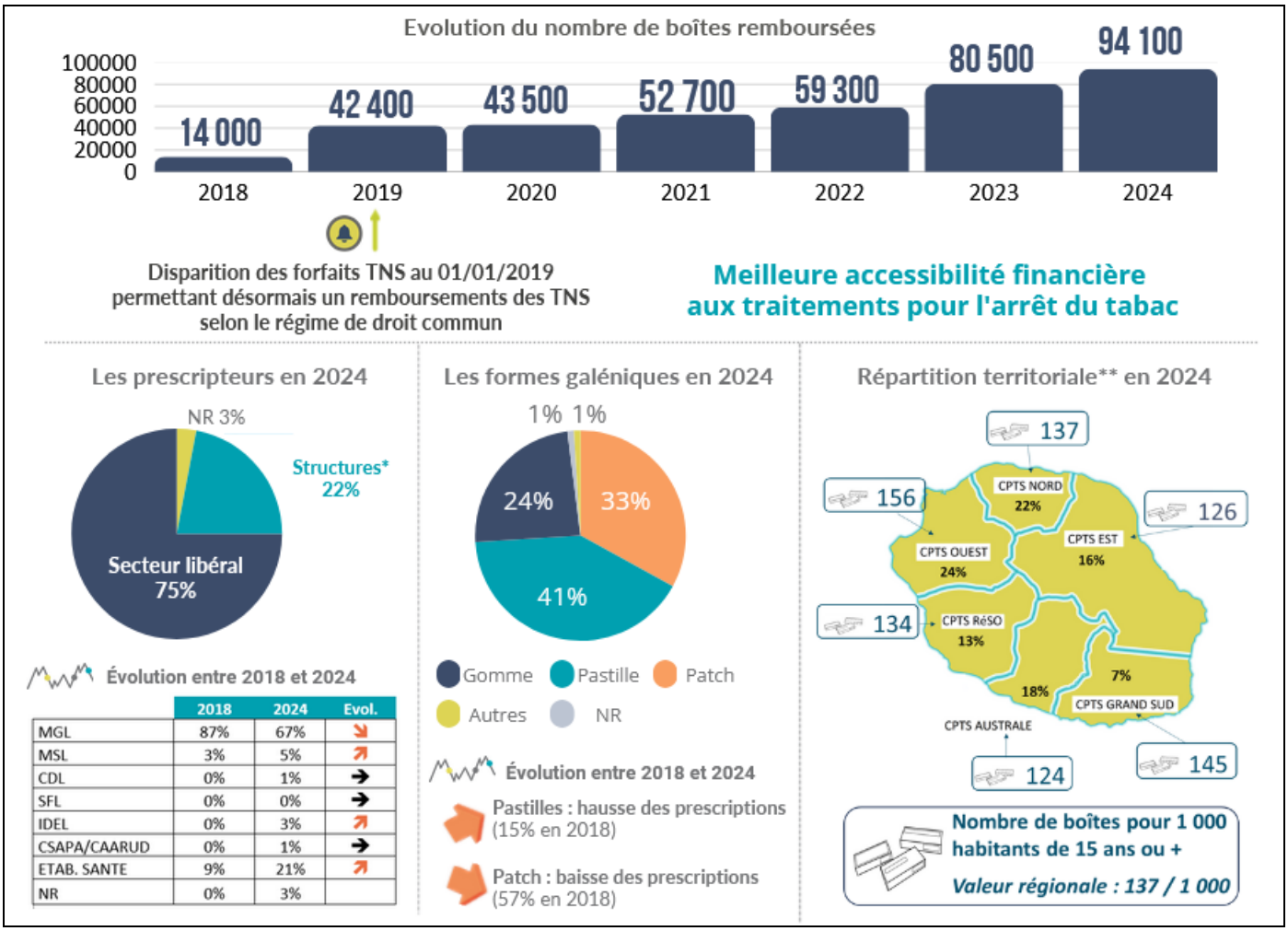
Les bénéficiaires de TNS remboursés à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)



Sources : [1] Baromètre de Santé publique France / Edition DROM 2021 / [2] SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM Réunion)

[3] Association Addictions France, Réseau Oté ! (Rapports d'activités des CSAPA 2022 – Exploitation ORS La Réunion

Les boîtes de TNS remboursées à La Réunion (TNS prescrits par un professionnel quel que soit son statut, libéral ou salarié)

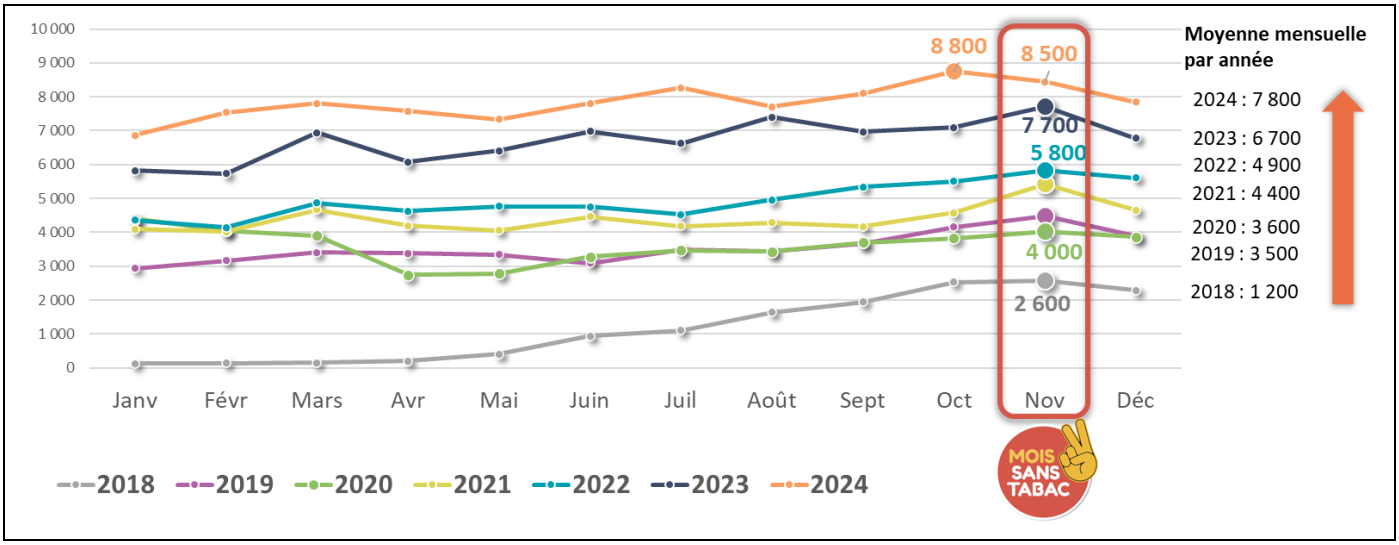


Évolution entre 2018 et 2024

	2018	2024	Evol.
MGL	87%	67%	↘
MSL	3%	5%	↗
CDL	0%	1%	→
SFL	0%	0%	→
IDEL	0%	3%	↗
CSAPA/CAARUD	0%	1%	→
ETAB. SANTE	9%	21%	↗
NR	0%	3%	

Source : SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)
MGL : Médecins généralistes libéraux : MSL : Médecins spécialistes libéraux / IDEL : Infirmiers diplômés d'état libéraux / CDL : chirurgiens-dentistes libéraux / SFL : sage-femmes libérales / Structures : structures médicosociales ou hospitalières.
* Les structures englobent les établissements de santé et les structures médicosociales (CSAPA/CAARUD)
** La répartition selon les CPTS inclut 2 indicateurs : la part du nombre de boîtes de la CPTS par rapport au nombre total de boîtes, et le nombre de boîtes pour 1 000 habitants de 15 ans et + sur la CPTS

Evolution mensuelle du nombre de boîtes de traitements nicotiniques de substitution (TNS) remboursées à La Réunion, de 2018 à 2024



Source : SNDS/SNIIRAM – Exploitation Assurance Maladie (DRSM La Réunion)



Le tabagisme

De quoi parle-t-on ?

Le tabagisme c'est la perte de liberté de s'abstenir de consommer du tabac, de manière répétée dans le temps, alors qu'on sait que ce n'est pas bon pour soi.



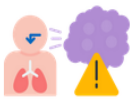
La reprise de consommation est un des aspects essentiels de l'addiction au tabac, car la dépendance au tabac persiste après l'arrêt.

Le tabagisme est donc considéré comme une **maladie chronique.**

Quels dangers ?

La nicotine est la substance psychoactive responsable de l'addiction au tabac, **mais elle n'est pas cancérigène.**

Le **danger** majeur provient de la combustion des cigarettes : toute combustion incomplète d'une plante, aussi naturelle soit-elle (tabac "bio", zamal) produit du monoxyde de carbone, gaz mortel, et des goudrons, cancérigènes.



Ainsi, le danger dépend davantage de la **durée** d'exposition à **la fumée** (nombre d'années) que du nombre de cigarettes quotidiennes.

? Le saviez-vous ?

Plus une molécule est absorbée rapidement, plus elle rend dépendant.

Le tabac a le **potentiel addictif le plus fort** parmi l'ensemble des substances psycho-actives, devant l'héroïne, l'alcool et la cocaïne. (HAS, 2014)

Les **substituts nicotiniques**, avec une vitesse d'absorption beaucoup plus lente, **ne créent pas de dépendance**.

Source : Association des Tabacologues enthousiaste de La Réunion (Equipe ATelierR) à partir des recommandations de bonnes pratiques HAS, 2014 – Mise en forme ORS La Réunion

Repères méthodologiques

Les remboursements de traitements d'aide au sevrage tabagique / traitements nicotiniques de substitution (TNS)

Les données sont extraites du Système National des Données de Santé (SNDS), par la Direction Régionale du Service Médicale (DRSM) de La Réunion, à partir des bases de données de l'Assurance Maladie sur la consommation de soins (SNIIRAM).
Sont extraites les données concernant les boites de TNS remboursées par l'Assurance Maladie et des bénéficiaires de ces boîtes, selon les critères suivants :

- Bénéficiaires ressortissants d'une caisse de La Réunion,
- avec un prescripteur libéral ou en établissement de La Réunion (tout type de prescripteur) exerçant sur l'île,
- pour des produits délivrés dans une pharmacie de La Réunion (tout type de forme galénique).

Les TNS remboursés représentent la plus grande partie des TNS vendus.
Limites : Les données utilisées ne sont pas exhaustives de la prise en charge tabagique réelle car ne sont pris en compte que :

- les TNS remboursables et remboursés par l'Assurance Maladie (Liste des TNS remboursés) ;
- les remboursements gérés par des caisses locales, des prescripteurs et des dispensateurs locaux.

Les professionnels de santé qui peuvent prescrire :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé autorise, en plus des médecins et des sage-femmes, les médecins du travail, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers(ères) et les masseurs-kinésithérapeutes à prescrire les traitements nicotiniques de substitution. En savoir plus.

En savoir plus :

- Tabagisme : usage, envie d'arrêter et tentatives d'arrêt - Baromètre de Santé publique France : résultats de l'édition 2024 (SpF). Lire.
- Tabac, cigarettes tabac chauffé, … - synthèse des connaissances (OFDT). Lire
- Tabagisme et arrêt du tabac en 2024 (OFDT). Lire
- Conduites addictives des adolescents en collège et en lycée à La Réunion – Exploitation régionale de l'enquête EnCLASS dans les DROM en 2023 (OFDT, ARS, RECTORAT, ORS). 2024. Lire
- Évolution de l'usage quotidien de tabac parmi les 18-75 ans entre 2000 et 2021. Lire
- Tabagisme et arrêt du tabac en 2023 (OFDT). Lire
- Carrières tabagiques et expériences d'arrêt du tabac (OFDT – 2024). Lire
- Arrêt de la consommation de tabac : du dépistage individuel au maintien de l'abstinence en premier recours. Recommandation de bonne pratique. HAS. Lire
- Liste des TNS remboursés par l'Assurance maladie. Lire
- Bilan sur le tabagisme et de l'arrêt du tabac en 2022 en France (OFDT). Lire
- Tabac à La Réunion. Données régionales du baromètre 2021 (SpF). Lire